

AVIS PUBLIC

TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Portneuf :

Que lors de son assemblée régulière tenue le 11 mai 2022, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté son règlement numéro 403 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des territoires non organisés visant la création d'une nouvelle zone récréative dans le secteur du lac Dugal »;

Que ledit règlement a fait l'objet d'une consultation publique sous forme d'appel de commentaires tenue conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 16 juillet 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19;

Que ledit règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi et quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 403 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 12 MAI 2022



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière